

Conditions d'utilisation

Conditions communes à makeatour.eu et aux sites et applications associés.

Application de cette version: La version 2026-10-04.1 s'applique aux nouveaux contrats conclus à compter de sa publication le 4 octobre 2026, à condition qu'elle ait été mise à disposition avant la conclusion du contrat. Les contrats conclus antérieurement restent soumis à la version précédente jusqu'à l'entrée en vigueur effective de la modification conformément au contrat et au droit applicable. Les Conditions n'ont pas d'effet rétroactif.

Version: 2026-10-04.1 | 2026-10-04 | FR

1. Exploitant et champ d'application

L'exploitant est Michał Kacprzak, sous le nom makeatour.eu, Dobra 9c, 05-504 Runów, Pologne. Contact : contact@makeatour.eu. Ces conditions régissent ses services électroniques.

Elles concernent makeatour.eu, les familles Wypad na moto et Wypad na offroad, leurs versions linguistiques, les portails app et owner et les applications associées indiqués sur cette page. L'utilisateur utilise ces services ; son compte lui donne un accès individuel aux fonctions disponibles.

2. Services et tarifs

Selon le service et les fonctions disponibles, les utilisateurs consultent annuaires, cartes et calendriers, gèrent un compte, participent aux groupes, publient des contenus, enregistrent des itinéraires, partagent facultativement leur position et utilisent des chronométrages récréatifs ou tampons NFC. Organismes et établissements peuvent présenter leurs informations.

Compte et annuaire sont gratuits. Toute fonction payante nécessite des conditions distinctes et un prix clairement présentés avant commande. Les paiements simulés ou démonstratifs ne constituent ni achat ni réservation effectifs ; une annonce ne les confirme pas.

3. Inscription et contrat de compte

Avant l'inscription, ces conditions sont gratuitement consultables, enregistrables et imprimables. La création du compte exige les informations exactes demandées et la confirmation de lecture et d'acceptation des conditions. Le contrat commence à la réussite de l'inscription, pour une durée indéterminée.

L'utilisateur doit disposer de la capacité juridique nécessaire, actualiser ses informations, protéger ses identifiants et signaler tout accès non autorisé suspecté. Un mineur doit obtenir l'accord de son représentant légal lorsque la loi l'exige. L'acceptation des conditions ne vaut pas consentement à la prospection commerciale.

4. Exigences techniques

Une connexion internet et un navigateur actualisé prenant en charge JavaScript et le stockage local nécessaire, ou une application et un appareil compatibles, sont requis. L'inscription nécessite l'accès à l'adresse électronique indiquée. Localisation et NFC nécessitent matériel et autorisations adaptés ; refuser une autorisation facultative limite seulement les fonctions concernées.

L'exploitant entretient raisonnablement les services et annonce les interruptions prévues lorsque possible. Maintenance, problèmes de connexion et erreurs peuvent affecter la disponibilité, sans exclure la responsabilité légale.

5. Utilisation responsable et circulation légale

Cartes, itinéraires, lieux et témoignages sont informatifs et peuvent être incomplets ou dépassés. Leur publication ne confirme ni droit d'accès, autorisation de circuler, sécurité, état des voies, ni accès aux terrains privés, forêts ou zones protégées. L'utilisateur vérifie les restrictions et obtient les autorisations nécessaires.

Respectez les règles de circulation, d'environnement et d'accès, les propriétaires et les autres personnes ; adaptez votre activité aux conditions et capacités. Chronométrages récréatifs et tampons NFC n'invitent ni à la course ni aux infractions. N'utilisez pas le service en conduisant si cela compromet la sécurité.

6. Organismes, établissements et événements

L'exploitant de la plateforme n'est pas automatiquement l'organisateur d'un événement présenté ou le prestataire d'un établissement. Vérifiez l'identité du véritable organisateur ou prestataire, les conditions de participation et les frais éventuels dans les informations correspondantes.

Une publication, une inscription au calendrier ou une manifestation d'intérêt ne garantit ni place, ni réservation, ni tenue d'un événement. Cela ne limite pas la responsabilité de l'exploitant pour ses propres actes ni les droits impératifs des consommateurs.

7. Rencontres Community et rôle de l'Opérateur

Community permet aux Utilisateurs de proposer des sorties et rencontres, de se contacter et d'organiser leur participation. Ces rencontres sont des initiatives propres aux Utilisateurs. Dans cette fonctionnalité, l'Opérateur fournit des outils de communication : il n'organise ni ne conduit les sorties, ne définit pas leurs itinéraires, ne fournit ni guide, ni encadrement des participants, ni dispositif médical et ne facture pas l'organisation de ces rencontres.

L'annonce identifie la personne qui propose la rencontre. Les participants conviennent entre eux de la répartition effective des tâches, du déroulement, de l'itinéraire, des conditions de participation, de l'équipement requis et des éventuels arrangements financiers. Un Utilisateur ne doit pas présenter sa rencontre comme organisée, conduite ou sécurisée par l'Opérateur si ce n'est pas vrai.

La publication d'une annonce, son affichage sur une carte ou un calendrier, la modération, la popularité d'un profil ou la confirmation de participation dans l'application ne confirment ni les qualifications des participants, ni la légalité de l'itinéraire, ni la sécurité de la rencontre.

Lorsqu'une vérification est indiquée, sa portée est celle précisée dans sa description ; vérifier un élément ne signifie pas que les autres ont été vérifiés.

S'inscrire à une rencontre Community ne signifie pas acheter une sortie auprès de l'Opérateur, bénéficier d'une assurance ou disposer d'une assistance de secours. Avant le départ, l'Utilisateur doit vérifier les prestations réellement proposées par les personnes avec lesquelles il s'accorde et si son assurance couvre l'activité et le territoire concernés.

Les Utilisateurs répondent de leurs propres actes et omissions conformément au droit applicable. Le seul fait d'entrer en contact via le service ne transfère pas à l'Opérateur les obligations d'un participant ou de la personne qui organise effectivement la rencontre. Cela n'exclut pas la responsabilité de l'Opérateur pour ses propres actes, omissions ou obligations qui ne peuvent légalement être exclus ou limités.

8. Préparation et participation en sécurité

La moto et la conduite tout-terrain comportent des risques d'accident, de dommages aux véhicules ou à d'autres biens, de blessures, de séquelles permanentes et de décès. Ces risques peuvent notamment provenir de la circulation, du revêtement et des obstacles, de la météo, de pannes, du comportement d'autrui et de l'absence de connexion. Cette information aide à décider en connaissance de cause ; elle ne constitue ni une renonciation à des droits ni un consentement à subir un dommage.

Avant de participer, vérifiez les exigences de la rencontre et adaptez l'activité à vos compétences, votre condition, votre véhicule et la situation actuelle. N'entreprenez pas de manœuvre ou de trajet que vous ne pouvez réaliser légalement et en sécurité. Vous pouvez refuser de continuer sur une portion dangereuse ou mettre fin à votre participation ; personne ne doit pousser autrui à dépasser ses capacités ou à enfreindre les règles.

Les conducteurs doivent posséder les habilitations requises sur le lieu de conduite, utiliser un véhicule autorisé pour l'activité, en bon état technique et couvert par l'assurance obligatoire, ainsi que les protections requises. Il est interdit de conduire après consommation d'alcool ou de stupéfiants, ou dans tout autre état empêchant une conduite sûre. La présence d'un groupe ou les indications d'un autre participant ne remplacent pas l'observation personnelle de la route ni le respect des règles.

Community ne doit pas servir à organiser ou promouvoir des courses illégales, des démonstrations dangereuses, des blocages illicites de routes, des violations d'interdictions d'accès ou d'autres activités mettant en danger les personnes ou l'environnement. Les fonctions de chronométrage, de classement et de tampons ne doivent pas servir à de telles compétitions.

Les personnes qui organisent effectivement une rencontre vérifient les déclarations, autorisations, accords du propriétaire ou du gestionnaire du terrain et exigences de sécurité imposés par la loi, et remplissent leurs obligations. L'accord d'un propriétaire ne lève pas les interdictions légales d'accès aux forêts, réserves ou parcs nationaux ni les autres restrictions. Une trace GPX publiée, une route sur une carte ou le récit d'un passage antérieur ne prouvent pas la légalité de l'accès.

Les informations sur l'itinéraire, la difficulté, la météo et la localisation peuvent être incomplètes, différées ou périmées. Les Utilisateurs vérifient la signalisation, les fermetures actuelles et les conditions sur place. L'auteur d'une annonce doit décrire fidèlement les dangers et restrictions importants dont il a connaissance et corriger les informations fausses ou périmées lorsqu'il en

prend connaissance. Une autorisation de passage non confirmée ne doit pas être présentée comme certaine.

En cas d'accident ou de danger immédiat pour la vie ou la santé, contactez les secours, au 112 dans l'Union européenne, et respectez vos obligations légales. Le service, les messages à l'Opérateur et le partage de position ne remplacent pas un appel aux secours. L'accès à Internet, au signal GPS et à l'application peut être interrompu.

9. Participation des mineurs

Un mineur peut participer à une rencontre Community sous la surveillance effective d'un adulte qui a accepté de l'assurer, et avec l'accord de son représentant légal lorsque la loi l'exige. Le représentant légal et l'adulte accompagnateur doivent connaître la nature de l'activité, l'itinéraire, les exigences et les risques prévisibles. La simple présence d'un adulte dans le groupe ne signifie pas qu'il a accepté de surveiller le mineur.

L'accord de participation et la surveillance d'un adulte ne remplacent ni les habilitations à conduire, ni les limites d'âge, ni les règles de transport de passagers, ni les protections requises. Par Community, l'Opérateur ne prend pas de mineur en charge et ne désigne pas son accompagnateur. Les personnes organisant des activités avec des mineurs remplissent les obligations de protection de l'enfance qui leur incombent.

La confirmation des règles par un mineur, un parent ou un accompagnateur ne constitue ni une renonciation aux recours du mineur ni une exonération de responsabilité légale. L'accord pour participer est distinct du consentement à publier des images, à divulguer une localisation ou à recevoir du marketing.

10. Signaler les dangers et protéger la vie privée

Signalez les soupçons d'itinéraires illicites, d'activités dangereuses, de violences, de harcèlement ou de divulgation illicite de localisation par les fonctions de signalement disponibles ou à contact@makeatour.eu. Si possible, identifiez l'annonce ou le contenu et décrivez les circonstances. En urgence, contactez d'abord les services compétents ; le canal de contact de l'Opérateur n'est pas un numéro d'urgence.

L'Opérateur évalue les signalements selon la nature du risque et peut prendre les mesures de protection proportionnées décrites dans la section sur la modération, notamment restreindre l'accès à un contenu précis. Lorsque la loi l'exige, il transmet les informations aux autorités compétentes. Ces actions ne constituent pas une surveillance permanente des rencontres.

Partagez le lieu précis de rendez-vous, la liste des participants, les photos et la position en direct uniquement dans la mesure nécessaire aux arrangements et avec les personnes concernées. Ne divulguez pas la localisation, les coordonnées ou l'image d'autrui sans base juridique appropriée. Soyez particulièrement attentif aux données des enfants.

11. Contenus et droits des utilisateurs

Publiez uniquement des contenus que vous êtes autorisé à utiliser et partager. Contenus illicites, atteintes aux droits d'autrui, menaces, harcèlement, usurpation d'identité, spam et atteintes à la sécurité sont interdits. Ne divulguez pas les données personnelles ou la localisation d'autrui sans base légale.

L'utilisateur conserve ses droits et accorde uniquement une licence non exclusive et gratuite de stockage, traitement technique et affichage nécessaires au service choisi, selon les paramètres de visibilité. Elle n'autorise ni exploitation publicitaire étrangère au service ni vente des contenus. Elle dure seulement le temps nécessaire à ces finalités et à la conservation légale.

12. Signalements, modération et recours

Les contenus illicites, les dangers et les violations des conditions générales peuvent être signalés au moyen des fonctionnalités disponibles sur le site ou à contact@makeatour.eu. Indiquez l'emplacement exact du contenu, par exemple le lien de l'annonce ou l'identifiant de la rencontre, motivez le signalement et fournissez une adresse électronique pour la réponse ainsi que vos nom et prénom lorsque la loi exige ces informations. Confirmez que vous agissez de bonne foi et estimez les informations transmises exactes et complètes. Les exceptions légales à la fourniture de données d'identification s'appliquent, notamment pour le signalement de certaines infractions sexuelles commises contre des enfants.

L'Opérateur traite les signalements avec diligence, objectivité et sans retard injustifié, en tenant compte de leur urgence et des droits des personnes concernées. Il peut demander des précisions, limiter la visibilité d'un contenu précis, le supprimer ou restreindre un Compte de manière proportionnée à la violation. L'accusé de réception et l'information sur la décision exigés par la loi sont transmis à l'adresse de contact fournie. Un signalement à l'Opérateur ne remplace pas l'appel aux services d'urgence en cas de danger immédiat.

La personne concernée par une restriction reçoit l'exposé des motifs exigé par la loi, précisant la mesure prise, les circonstances pertinentes, son fondement légal ou contractuel et les moyens disponibles pour contester la décision. Lorsque la réglementation l'exige, cette information couvre également l'utilisation d'outils automatisés. L'identité de l'auteur du signalement n'est pas divulguée sans fondement juridique approprié.

Une décision peut être contestée à contact@makeatour.eu en indiquant la décision et les motifs de la contestation. L'Opérateur réexamine le dossier ; si la restriction est injustifiée, il la modifie ou la lève en conséquence. Cette procédure ne limite ni les délais légaux, ni le droit de saisir un tribunal, ni les plaintes auprès de l'autorité compétente, ni les droits applicables au règlement extrajudiciaire des litiges. Les voies de recours légales supplémentaires s'appliquent dans la mesure où elles couvrent le service concerné.

13. Données personnelles et localisation

Les données personnelles sont traitées sur les bases légales applicables pour fournir et sécuriser les services, traiter les communications et respecter les obligations légales. Les informations exigées par la réglementation doivent être fournies lors de la collecte ; ces conditions ne les remplacent pas.

Le partage de position est facultatif et dépend de la fonction, des autorisations et de la visibilité choisies. Vérifiez les destinataires avant de partager. Vous pouvez arrêter le partage avec les commandes correspondantes ; cela n'efface pas automatiquement les informations déjà légalement reçues par autrui.

14. Résiliation et suppression du compte

L'utilisateur peut cesser la consultation à tout moment et résilier le compte en demandant sa suppression à contact@makeatour.eu, même sans connexion. L'exploitant peut vérifier proportionnellement l'identité pour éviter une suppression non autorisée, puis exécute la demande sans retard injustifié.

Des violations graves ou répétées justifiées peuvent entraîner restriction ou fermeture du compte, proportionnellement et avec possibilité d'explication lorsque approprié. Des mesures urgentes de protection restent possibles. La suppression préserve les droits légaux acquis ; les informations sont conservées uniquement si une base légale l'exige ou l'autorise.

15. Réclamations et règlement des litiges

Une réclamation concernant la plateforme peut être adressée à contact@makeatour.eu ou à l'adresse postale de l'Opérateur figurant dans la section consacrée à son identité. Décrivez le problème, les circonstances pertinentes et la solution souhaitée, et précisez comment vous souhaitez recevoir la réponse. Il n'est pas nécessaire d'avoir préalablement réglé un litige avec un autre Utilisateur. L'Opérateur peut demander les informations nécessaires à l'examen du dossier.

L'Opérateur répond à une réclamation dans les 14 jours suivant sa réception. Les délais plus courts et les conséquences d'une absence de réponse s'appliquent également lorsqu'ils sont prévus par le droit applicable. La réclamation ne raccourcit pas les délais d'exercice des recours et n'est pas une condition préalable à la saisine d'un tribunal ou d'une autorité, sauf si le droit applicable l'exige.

Les informations relatives à l'organisme compétent de règlement extrajudiciaire des litiges et à l'obligation ou à l'accord de l'Opérateur d'y participer sont fournies dans les cas exigés par la loi, notamment à la clôture d'une réclamation non résolue. Les conditions générales n'imposent pas d'arbitrage obligatoire et ne valent pas adhésion à un dispositif particulier de médiation. Il est possible de solliciter l'aide du Centre Européen des Consommateurs compétent pour les affaires relevant de ses attributions.

16. Droits des consommateurs et rétractation

Les conditions générales ne privent ni le consommateur ni toute autre personne bénéficiant d'une protection légale des droits découlant des dispositions applicables. Une clause abusive n'est pas contraignante dans la mesure prévue par la loi ; elle n'est pas automatiquement remplacée par la limitation de responsabilité de l'Opérateur la plus large possible. Le reste du contrat demeure applicable s'il peut légalement subsister sans cette clause.

Si le contrat est soumis à un droit légal de rétractation applicable aux contrats à distance, le consommateur peut se rétracter sans motif dans les 14 jours suivant sa conclusion ou dans tout autre délai légal applicable. Il suffit d'envoyer, avant l'expiration du délai, une déclaration dénuée d'ambiguïté à contact@makeatour.eu ou à l'adresse de l'Opérateur ; aucun formulaire particulier n'est obligatoire. Cela ne limite ni le droit d'utiliser une fonctionnalité de rétractation en ligne exigée par la réglementation, ni les délais plus longs, notamment ceux résultant d'une information incorrecte ou manquante. La cessation ordinaire de l'utilisation du Compte est distincte de la rétractation légale.

La seule inscription, l'acceptation des conditions générales, la confirmation des règles d'une rencontre ou l'utilisation d'un Compte gratuit ne valent pas renonciation au droit de rétractation. Si un service payant distinct doit commencer avant l'expiration de ce délai, ou si une exception légale s'applique, les informations requises doivent être fournies séparément et les demandes et confirmations requises recueillies séparément avant l'exécution du service. Les remboursements et les autres effets de la rétractation suivent les règles et délais du droit applicable ; les conditions générales n'instaurent aucuns frais de rétractation.

17. Marchés, droit applicable et tribunaux

Les conditions générales couvrent l'utilisation des sites mentionnés par les Utilisateurs en Pologne, en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie, en Tchéquie, en Suède, au Danemark, en Norvège, au Royaume-Uni et en Irlande. Le Royaume-Uni comprend l'Angleterre, le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord. Les dispositions nationales s'appliquent conformément au droit applicable à l'affaire concernée ; le seul choix d'une langue ou d'un domaine ne détermine ni le droit applicable, ni la nationalité, ni le lieu de résidence de l'Utilisateur.

Le droit polonais est choisi pour régir le contrat d'utilisation de la plateforme. Ce choix ne prive pas le consommateur de la protection accordée par les dispositions auxquelles il ne peut être dérogé par accord en vertu du droit du pays de sa résidence habituelle, lorsque ce droit serait applicable en l'absence de ce choix. Les autres lois de police restent également applicables. Les conditions générales ne choisissent pas automatiquement le droit polonais pour les accidents, la responsabilité extracontractuelle, l'accès aux terrains ou les obligations de droit public.

La compétence des tribunaux découle des dispositions et conventions internationales applicables. L'Utilisateur conserve le droit de saisir un tribunal de son pays ou de son lieu de domicile lorsque ce droit lui est reconnu. Les conditions générales n'établissent ni compétence exclusive des tribunaux polonais, ni arbitrage obligatoire, ni interdiction d'utiliser les voies de recours légales. Aucune version linguistique ne bénéficie d'une primauté qui limiterait la protection impérative de l'Utilisateur ; les ambiguïtés sont résolues conformément au droit applicable.

18. Étendue de la responsabilité

Le contrat porte sur les services de plateforme décrits. Le seul fait de permettre la mise en relation et la publication d'une rencontre n'oblige pas l'Opérateur à organiser, guider ou surveiller physiquement une sortie, choisir un itinéraire, réparer un véhicule, fournir une assurance ou assurer des secours. La responsabilité des actes des participants et des personnes qui organisent réellement la rencontre est déterminée par le droit applicable et leurs rôles effectifs ; la dénomination utilisée dans une annonce ne détermine pas ces rôles.

L'Opérateur répond de ses propres obligations et des personnes dont il est légalement responsable. Les conditions générales n'excluent ni ne limitent la responsabilité en cas de décès, de blessure corporelle ou d'atteinte à la santé, de dommage intentionnel, de faute lourde, de fraude ou toute autre responsabilité qui ne peut légalement être limitée. Elles ne fixent aucun plafond d'indemnisation égal à zéro ou au prix d'un Compte gratuit et n'établissent aucune exclusion générale de responsabilité pour l'inexécution par l'Opérateur de son propre contrat.

L'information sur les risques et la décision volontaire de participer ne constituent ni un consentement aux actes illicites d'autrui, ni une renonciation à des recours, ni une obligation pour l'Utilisateur de supporter tous les frais de défense ou toutes les réclamations dirigées contre

L'Opérateur. Une éventuelle contribution au dommage, le lien de causalité, les conditions et l'étendue de la réparation sont déterminés conformément au droit applicable. Les règles légales relatives à l'hébergement des contenus des Utilisateurs ne dispensent pas l'Opérateur de ses propres obligations de réaction aux signalements et ne constituent pas une exclusion générale de responsabilité en cas d'accident.

19. Conformité et modification du service numérique

Dans la mesure couverte par les dispositions applicables aux contenus et services numériques, l'Utilisateur conserve ses droits à la conformité au contrat, aux mises à jour requises, à la mise en conformité et, selon le cas, à une réduction du prix, à la fin du contrat ou à d'autres recours. L'absence de prix monétaire ne signifie pas à elle seule l'absence de protection. Les conditions générales ne constituent ni une vente de données à caractère personnel ni un consentement général à leur traitement.

Au-delà des modifications nécessaires au maintien de la conformité au contrat, un service fourni de manière continue peut être modifié pour un motif valable : la nécessité de s'adapter à une législation modifiée, de supprimer une menace documentée pour la sécurité, de s'adapter à des évolutions des systèmes d'exploitation ou des interfaces techniques, ou de répondre à une variation importante du nombre d'utilisateurs nécessitant des mesures pour garantir le bon fonctionnement. La portée de la modification doit correspondre à ce motif ; cela ne permet pas de dégrader arbitrairement les fonctions essentielles. La modification n'entraîne aucun coût supplémentaire pour le consommateur et l'information à son sujet doit être claire et compréhensible.

Si une modification allant au-delà du maintien de la conformité a une incidence négative non mineure sur l'accès ou l'utilisation, l'Opérateur fournit, suffisamment à l'avance sur un support durable, par exemple par courrier électronique dont le contenu peut être conservé, une description de la modification, sa date et une information sur le droit de mettre fin au contrat sans frais. Lorsque les dispositions pertinentes relatives aux services numériques s'appliquent, le consommateur peut exercer ce droit dans les 30 jours suivant la modification ou la réception de l'information, la date la plus tardive étant retenue ; une exception légale peut s'appliquer si la poursuite de l'utilisation du service inchangé et conforme est proposée sans coût supplémentaire. Les droits légaux plus favorables, les remboursements et tout droit de récupérer ses propres contenus restent préservés.

20. Messages relatifs au service et prospection commerciale

L'acceptation des conditions générales et la confirmation des règles de la Community ne constituent pas un consentement à la prospection commerciale. Les messages commerciaux électroniques sont envoyés sur la base d'un consentement distinct et libre couvrant le portail et le canal indiqués. Le consentement concernant un portail n'autorise pas la prospection pour les autres sites de la famille makeatour.eu. Il peut être retiré sans perdre le Compte, en utilisant l'option de désinscription disponible ou en écrivant à contact@makeatour.eu.

Les messages nécessaires concernant le Compte, la sécurité, certaines opérations, une réclamation ou une modification du contrat sont distincts de la prospection commerciale. La désinscription publicitaire ne bloque pas ces messages relatifs au service. Leur contenu ne devrait pas utiliser ce fondement pour inclure de la publicité non sollicitée. Les consentements

concernant les mineurs et le traitement de leurs données sont appréciés séparément conformément au droit applicable.

21. Activités à l'étranger et restrictions locales

Lors de la préparation d'une rencontre ou d'un trajet transfrontalier, il convient de vérifier les règles de chaque lieu d'activité : permis et âge minimal, autorisation de circulation du véhicule et assurance, transport d'enfants, circulation routière, accès aux voies et terrains, protection de l'environnement, restrictions de bruit et déclarations ou autorisations requises pour l'événement. Le consentement du propriétaire, un droit d'accès à pied à la nature, une immatriculation étrangère ou une trace GPX disponible n'autorisent pas automatiquement la circulation motorisée.

L'auteur de l'annonce d'une rencontre ne devrait pas présenter comme confirmés des droits d'accès à un itinéraire, des autorisations ou une assurance non vérifiés. La personne qui assume effectivement l'organisation, la conduite d'un groupe, une prestation payante, le transport ou la surveillance d'enfants doit remplir les obligations découlant de ce rôle. Les accords entre participants ne suppriment pas les obligations propres de l'Opérateur et n'autorisent pas l'exercice d'une activité nécessitant une autorisation ou une autre qualification.

22. Annexe nationale : Pologne

Toute personne bénéficiant de la protection polonaise des consommateurs, y compris toute autre personne à laquelle la loi l'accorde, conserve les droits découlant du Code civil et de la loi sur les droits des consommateurs. Les conditions générales n'excluent ni la responsabilité pour les dommages intentionnels ni les recours protégés concernant les dommages corporels. Les clauses abusives ne deviennent pas valables par le fait de cocher une case d'acceptation. Les modifications d'un service numérique couvertes par la loi sont également soumises aux articles 43p et 43q de la loi sur les droits des consommateurs, indépendamment du préavis de modification des conditions générales.

Lors d'activités en Pologne, il convient de respecter les règles de circulation routière, les restrictions légales d'accès aux forêts, parcs et autres zones protégées ainsi que les exigences applicables aux rassemblements et événements concernés. La présence d'une voie ou d'une trace sur le site ne confirme pas qu'elle est ouverte aux véhicules à moteur. L'organisateur détermine si une déclaration ou une autorisation est nécessaire en fonction de la nature réelle, du lieu et de l'ampleur de l'événement ; qualifier un trajet de loisir ne dispense pas de ces obligations.

23. Annexe nationale : Allemagne

À l'égard d'un consommateur bénéficiant de la protection impérative du droit allemand, les conditions générales n'excluent ni ne limitent la responsabilité légale en cas de décès, de blessure corporelle ou d'atteinte à la santé, d'acte intentionnel ou de faute lourde, ni toute autre responsabilité dont la limitation est interdite. Cela concerne également, dans la mesure prévue par la loi, les représentants et les personnes auxquelles l'Opérateur fait appel pour exécuter ses obligations. Les obligations contractuelles essentielles, les règles légales de charge de la preuve et les droits relatifs aux services numériques, notamment le §327r BGB lorsqu'il s'applique, restent préservés.

En Allemagne, il convient de vérifier la réglementation du Land concerné, les restrictions locales et les autorisations requises pour les voies, forêts, zones protégées et événements. Le droit

d'entrer dans une forêt ne constitue pas un droit général d'y circuler à moto. Le consentement parental au Compte, la surveillance effective pendant la sortie et les permis de conduire requis sont des questions distinctes ; la gratuité du Compte ne signifie pas à elle seule qu'un mineur peut conclure le contrat sans le consentement requis de son représentant.

24. Annexe nationale : France

À l'égard d'un consommateur bénéficiant de la protection impérative du droit français, les conditions générales ne suppriment ni ne réduisent le droit à réparation du préjudice subi en raison d'un manquement de l'Opérateur à ses obligations et ne modifient pas la charge légale de la preuve. Les droits relatifs à la conformité des services numériques sont préservés. Lorsque l'article L224-25-26 du Code de la consommation s'applique, une mise à jour supplémentaire nécessite un motif valable prévu au contrat, l'absence de coût supplémentaire et une information préalable claire sur un support durable. L'Utilisateur reçoit également les informations requises sur la possibilité de refuser ou de désinstaller la mise à jour et de mettre fin au contrat en cas d'incidence négative, dans les conditions et sous les exceptions légales. Les dispositions communes ne limitent pas ces droits.

En France, il convient de vérifier si la circulation est autorisée sur la voie ou le terrain concerné ainsi que les déclarations et autorisations requises pour la nature réelle de la rencontre. La propriété privée et le consentement du propriétaire n'écartent pas les autres restrictions. Le consentement et la surveillance relatifs à la participation d'un mineur ne remplacent pas les consentements ou la représentation requis pour le contrat du Compte et le traitement des données. Ils ne valent pas renonciation aux recours de l'enfant.

25. Annexe nationale : Espagne

Le consommateur bénéficiant de la protection impérative du droit espagnol conserve les droits découlant du TRLGDCU, notamment en matière de clauses abusives, d'inexécution du contrat et de dommages, décès et blessures causés par les actes ou omissions de l'Opérateur. Les responsabilités dont la limitation est interdite et les recours résultant d'actes intentionnels ne sont pas exclus. Les modifications de services numériques couvertes par la loi sont soumises aux articles 126 et 126 bis, y compris le droit de mettre fin au contrat sans frais dans le délai légal de 30 jours.

Avant une activité en Espagne, il convient de vérifier les règles de la communauté autonome, de la commune et du gestionnaire du terrain concernés, notamment les restrictions forestières, de prévention des incendies et temporaires. La mise à disposition d'un itinéraire ne confirme pas un droit d'accès. L'âge du consentement autonome au traitement des données ne détermine ni la capacité à conclure tout contrat ni le droit de conduire un véhicule ou de participer à une activité à risque.

26. Annexe nationale : Italie

Lorsque la protection impérative du droit italien s'applique, les conditions générales n'excluent ni ne limitent la responsabilité protégée par l'article 1229 du Codice civile et les dispositions de protection des consommateurs, notamment pour les actes intentionnels, la faute lourde ainsi que le décès ou les dommages corporels causés par les actes ou omissions de l'Opérateur. Les droits légaux concernant la fourniture, la conformité et la modification des services numériques restent préservés, notamment l'article 135-vicies semel du Codice del consumo et le droit de mettre fin au contrat dans un délai de 30 jours qu'il prévoit. La confirmation des conditions générales ne valide pas une clause interdite.

Lors d'activités en Italie, il convient de vérifier les règles de la région, de la commune et du gestionnaire de la zone concernés, y compris celles relatives aux événements motorisés sur terrain privé. Les règles d'une région ne peuvent pas être automatiquement transposées à une autre. Le consentement à la participation d'un enfant, la représentation lors de la conclusion du contrat et le consentement concernant ses données exigent des appréciations distinctes ; un consentement autonome au traitement des données ne signifie pas une pleine capacité à conclure tout contrat.

27. Annexe nationale : Tchéquie

Dans la mesure où la protection impérative du droit tchèque s'applique, les conditions générales ne limitent pas à l'avance les recours protégés par le §2898 du Code civil tchèque, y compris ceux de la partie faible. La seule connaissance ou prise d'un risque ne vaut pas renonciation aux recours contre l'auteur du dommage. Les droits légaux concernant les modifications des conditions et des services numériques restent préservés, notamment le §2389q et le droit de mettre fin au contrat dans un délai de 30 jours décrit dans les dispositions communes, lorsque les conditions légales sont remplies.

Avant de circuler dans une forêt tchèque, il convient de vérifier l'interdiction légale de circulation et de stationnement des véhicules à moteur ainsi que le fondement réel d'une éventuelle exception. L'organisateur d'un événement qui l'exige obtient le consentement écrit du propriétaire et les autres autorisations requises ; une trace GPS ne confirme pas leur obtention. La participation d'un mineur sous surveillance ne remplace ni le consentement requis de son représentant ni les autorisations nécessaires pour l'activité concernée.

28. Annexe nationale : Suède

L'utilisateur bénéficiant de la protection impérative du droit suédois conserve la protection contre les conditions abusives et les droits légaux relatifs aux services numériques. Les conditions générales ne limitent pas la responsabilité pour les actes intentionnels, la faute lourde ou les dommages corporels protégés. Lorsque le chapitre 9, §§19-20, de la Konsumentköplag s'applique, les exigences relatives aux modifications du service et le droit de mettre fin au contrat dans un délai de 30 jours restent préservés dans les conditions légales.

Le droit suédois d'accès à la nature, allemansrätten, ne donne pas le droit de circuler avec un véhicule à moteur. Il convient de vérifier les interdictions de circulation hors route, notamment sur les terrains non enneigés, les exceptions légales et les restrictions locales. Le seul consentement du propriétaire n'écarte pas ces règles. Pour souscrire des obligations, un mineur a besoin du

consentement ou de la représentation appropriés et, séparément, d'une surveillance effective pendant la rencontre, conformément aux exigences légales.

29. Annexe nationale : Danemark

L'Utilisateur bénéficiant de la protection impérative du droit danois conserve la protection découlant de l'Aftaleloven ainsi que des règles relatives aux services numériques et à l'indemnisation des dommages corporels. Les conditions générales n'instaurent aucune renonciation préalable à indemnisation interdite par l'Erstatningsansvarsloven. Les modifications de services numériques couvertes par la loi sont soumises au §77b de la Købeloven. Le choix du droit applicable et de la juridiction est soumis aux dispositions et conventions internationales applicables au Danemark ; il n'est pas présumé que toutes les règles de conflit de lois de l'Union européenne s'y appliquent de la même manière.

Au Danemark, il convient de vérifier les règles applicables à la forêt, à l'espace naturel et à la voie concernés. L'accès public à la nature ne signifie pas un accès motorisé, et le consentement du propriétaire ne remplace ni les exigences de protection de la nature ni les autres dispositions. Le consentement au traitement des données d'un mineur, la capacité d'accepter un contrat et la surveillance pendant une sortie sont des exigences distinctes.

30. Annexe nationale : Norvège

L'Utilisateur bénéficiant de la protection impérative du droit norvégien conserve la protection contre les conditions abusives découlant de l'Avtaleloven et les droits relatifs aux services numériques, notamment les exigences de modification et de fin du contrat prévues aux §§41-42 de la Digitalytelsesloven lorsqu'elles s'appliquent. Le choix du droit polonais n'exclut ni cette protection impérative ni la compétence juridictionnelle découlant de la loi et des conventions internationales applicables. L'appartenance à l'EEE ne signifie pas l'application automatique en Norvège de tous les règlements de l'Union européenne.

En Norvège, il convient de vérifier les restrictions à la circulation motorisée hors route et les dérogations ou autorisations requises des autorités compétentes. Le consentement du propriétaire et une trace partagée ne constituent pas une autorisation automatique. Une vérification distincte est nécessaire pour les territoires soumis à un régime particulier, notamment le Svalbard. La participation d'un mineur ne remplace pas les exigences distinctes concernant la conclusion d'un contrat, les données, la prospection commerciale, la localisation et l'image.

31. Annexe nationale : Royaume-Uni

Pour l'Utilisateur bénéficiant de la protection impérative du droit du Royaume-Uni, aucune clause ni communication du site n'exclut ou ne limite la responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel résultant de la négligence de l'Opérateur, ni aucun autre droit auquel il ne peut être dérogé, notamment la protection du Consumer Rights Act 2015. La seule connaissance d'un avertissement ou l'acceptation des conditions ne vaut pas acceptation volontaire de ce risque juridique. Les droits impératifs et la compétence des tribunaux de la partie concernée du Royaume-Uni restent préservés, compte tenu des différences entre l'Angleterre et le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord.

Les droits d'accès à pied aux voies ou à la nature ne donnent pas le droit d'y circuler à moto. Il convient d'établir le droit réel de passage motorisé, la catégorie de la voie et les restrictions

locales dans la partie concernée du pays. Les exigences relatives au consentement au Compte et à la surveillance d'un mineur pendant une sortie sont appréciées séparément. Les obligations de l'Opérateur concernant la sécurité en ligne et la protection des enfants, dans le champ d'application de l'Online Safety Act 2023 et du droit de la protection des données, ne sont ni transférées aux parents ni supprimées par le consentement à la participation.

32. Annexe nationale : Irlande

Lorsque le droit irlandais de la consommation s'applique, les conditions générales ne limitent pas la responsabilité légalement protégée en cas de décès ou de dommage corporel résultant des actes ou omissions de l'Opérateur, ne transfèrent pas la charge légale de la preuve au consommateur et n'imposent pas la compétence exclusive du tribunal du siège de l'Opérateur. La seule acceptation d'un avertissement ne vaut pas prise en charge de ce risque juridique. Les droits relatifs à la fourniture et à la modification des services numériques découlant du Consumer Rights Act 2022 restent préservés. Cette annexe concerne l'Irlande, et non l'Irlande du Nord.

Avant d'utiliser un véhicule tout-terrain en Irlande, il convient de vérifier sa classification, son autorisation de circulation et les restrictions applicables, notamment le S.I. No. 123/2026 lorsqu'il couvre le véhicule concerné. Lorsque l'utilisation autorisée repose sur le consentement du propriétaire, la forme écrite exigée par la loi et la possibilité de prouver ce droit doivent être respectées. Tous les motocycles ne sont pas soumis au même régime, et l'autorisation d'utiliser un terrain ne remplace pas les autres obligations. La majorité, la capacité de contracter, la surveillance et l'admissibilité d'un enfant à une activité particulière exigent des appréciations distinctes.

33. Modification et disponibilité des conditions générales

Les conditions générales peuvent être modifiées pour les adapter à des évolutions précises de la législation ou à des décisions contraignantes des autorités, supprimer des menaces identifiées pour la sécurité ou introduire, modifier ou supprimer une fonctionnalité, selon une description conforme aux règles relatives à la modification des services numériques. La modification doit être liée au motif indiqué et ne peut servir à restreindre arbitrairement des droits déjà acquis, à introduire des frais ou à transférer la responsabilité d'événements antérieurs.

Les modifications importantes sont annoncées au moins 14 jours à l'avance, en précisant leur motif, leur portée et leur date prévue d'entrée en vigueur, notamment par courrier électronique aux titulaires de Comptes et sous une forme pouvant être conservée. Les délais plus longs et les autres exigences s'appliquent lorsqu'ils découlent du droit applicable. L'Utilisateur peut mettre fin au contrat avant l'entrée en vigueur des modifications. Le seul silence ou la poursuite de l'utilisation ne remplace pas le consentement exprès lorsqu'il est exigé ; les modifications ne sont pas rétroactives.

Les versions des conditions générales restent disponibles pour être lues, enregistrées et imprimées. La confirmation de la prise de connaissance des règles d'une rencontre particulière ne vaut pas acceptation automatique d'une nouvelle version des conditions générales. La modification du contrat et celle du service lui-même sont appréciées séparément ; la procédure d'annonce des conditions générales ne remplace pas les droits liés à une modification défavorable du service numérique.

Services concernés

makeatour.eu - <https://makeatour.eu>

Wypad na moto - <https://wypadnamoto.pl>

Salida en moto - <https://salidaenmoto.es>

Uscita in moto - <https://uscitainmoto.it>

Výlet na motorce - <https://vyletnamotorce.cz>

Wypad na offroad - <https://wypadnaoffroad.pl>

Offroadausflug - <https://offroadausflug.de>

Virée tout-terrain - <https://vireetoutterrain.fr>

Offroadtur - <https://offroadtur.eu>

Offroadtour - <https://offroadtour.eu>

Let's Ride Out - <https://letsrideout.eu>